

# SÉCURISATION DES INSTALLATIONS INFORMATIQUES

## MISE EN ŒUVRE

Cette mesure peut consister à surélever au-dessus des plus hautes connues les matériels informatiques (*ordinateurs, disques durs, serveurs*) vulnérables en cas d'inondation mais aussi à les déplacer hors zone inondable.

Cette mesure n'évitera pas les coupures de réseaux pendant l'inondation.

## OBJECTIFS

Éviter l'endommagement ou la perte des données stratégiques stockées informatiquement.

## ÉLÉMENTS DE VULNÉRABILITÉ

La non alimentation d'un serveur informatique, comme l'endommagement des autres matériels informatiques, peut provoquer un arrêt total d'un site de production sur plusieurs jours, et par effets de dominos celui de l'ensemble des succursales d'un groupe.

## MESURES ASSOCIÉES

Il est recommandé d'accompagner cette mesure par des travaux sur les installations électriques.

Cette mesure ne dispense pas de couper totalement l'électricité en cas d'inondation, et de vérifier le bon fonctionnement des organes de sécurité de l'installation avant de rétablir le courant.

Réalisations dans le Loiret



© EP Loire